

REPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SEANCE DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018 2018-06

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-d'Oney s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance ordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe SAES.

Présents : Philippe Saës, Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, Brigitte Largeau, Thierry Destruhaut, Laetitia Quintanilla, Jean-Paul Le Tyrant et Corinne Barrau.

Absents : Julia Puyau, Florence Delnieppe, Guillaume Despagnet, David Soubiran et Xavier Dumoulin.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 20/06/2018.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

Todor Topalov a été nommé secrétaire de séance.

- **MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES : EXERCICE DE DEUX NOUVELLES COMPÉTENCES OPTIONNELLES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »**

M. le Maire explique aux élus que la loi NOTRe a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, actant le transfert, à titre obligatoire, aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, des compétences « eau » et « assainissement », à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle que Mont de Marsan Agglomération a engagé dès 2015 une réflexion sur l'exercice de ces deux compétences, avec l'éventualité d'un transfert avant le délai fixé par la loi NOTRe. Ce travail s'est poursuivi en 2017 lors d'ateliers qui ont permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux et valider la date cible du 1^{er} janvier 2019. Ces études ont abouti en 2018, permettant le 4 septembre dernier lors de la séance du conseil communautaire d'approuver la modification des statuts par :

- l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle « eau »
- l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle « assainissement des eaux usées »

Il est précisé que, sur le territoire des communes actuellement adhérentes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte, ou qui le seront au 1^{er} janvier prochain, pour les compétences eau et assainissement, Mont de Marsan Agglomération se substituera auxdites communes en application du principe de représentation-substitution comme prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Parallèlement, sera créée une régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière. En effet, la communauté compétente hérite de l'ensemble des modes de gestion initialement retenus par ses communes membres et reste libre de conserver des modes de gestion diversifiés.

M. le Maire indique ensuite au Conseil que, conformément aux dispositions du CGCT, les statuts modifiés doivent être proposés au vote des communes membres. C'est pourquoi, il propose aux élus d'approuver par vote la modification statutaire engagée par Mont de Marsan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de Mont de Marsan Agglomération.

- **TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Au 1^{er} janvier 2019, les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » seront transférées à Mont de Marsan Agglomération.

En ce qui concerne le mode de gestion, la municipalité dispose de deux options :

- Transfert à la régie de Mont de Marsan Agglomération
- Transfert au SYDEC

M. le Maire présente les modes de gestion retenues par les communes de l'Agglomération faisant constater que la plupart d'entre elles avaient choisi le SYDEC . Le SYDEC , qui gère déjà la distribution de l'eau à Saint-Martin-d'Oney, présente un profil adapté aux communes rurales et sera en mesure de mobiliser les investissements nécessaires à moyen terme pour le village.

Enfin, il précise que les tarifs connaîtront une hausse progressive sur trois années par rapport aux tarifs actuels, et ce, quelle que soit la décision que prendra le conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de transférer la gestion technique de la compétence « Assainissement collectif » au SYDEC.

- **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : COUPE 2019**

M. le Maire expose aux élus la proposition du programme des coupes de l'année 2019 adressée par l'ONF. Il s'agit des parcelles 11, 1b, 19a et 9c qui seront coupées et vendues façonnées. Les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec les transformateurs de bois, conformément au Code Forestier.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

- **ACQUISITION TONDEUSE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse afin de remplacer la tondeuse actuelle vieillissante. Un commercial du magasin Pôle Vert de Mont de Marsan est venu faire une démonstration aux agents techniques communaux d'une tondeuse de 25CV de marque HUSQVARNA qui ont pu ensuite la tester pendant une journée. Ce tracteur tondeuse présente les atouts suivants : grande maniabilité, capacité d'intervention sur tout type de massif, coupe de 155 cm en mulching, rapidité (temps de tonte divisée par 2,5).

Le tarif avancé est de :

- Autoportée 25 CV : 16 200 €
- Unité de coupe : 3 000 €
- Kit route : 1 200 €
- **TOTAL : 20 400 € (TTC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet achat.

- **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE**

M. le Maire souhaiterait mettre en place pour les 15-18 ans une aide financière au paiement du permis de conduire (permis B). Pour pouvoir bénéficier de cette subvention (d'un montant de 300 €), le jeune s'engagerait à réaliser 35h de travail au profit de la commune ou d'une association saint-martinoise. Le dispositif, ouvert à ceux résidant dans la commune depuis au moins un an, prévoirait la mise en place d'une commission en charge de l'examen des candidatures.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent la mise en place de cette aide à l'unanimité.

- **SICTOM : PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT 2019**

M. le Maire propose aux élus de poursuivre l'enfouissement des conteneurs poubelles (Ordures Ménagères, Collecte Sélective, Verre et Papier). Les emplacements suivants sont avancés :

- Emplacement N° 6 : Parking Hangar Desbordes (2 OM + 2 CS + 1 V) ,
- Emplacement N° 7 : Route de Mont De Marsan au niveau de la pharmacie (1 OM + 1 CS) ,
- Emplacement N° 8 : Parking de « Covoiturage » (2 OM + 2 CS + 1 V + 1 P),
- Emplacement N° 9 : Route de Peyrouta (1 OM + 1 CS)

En plus des travaux habituels (recherche des réseaux, terrassement, empierrement, enrobé), l'achat d'une parcelle de terrain sera nécessaire pour l'emplacement N°9.

Le prix de ces implantations est de 88 771 € HT dont 64 160 € HT à la charge du SICTOM, soit une dépense pour la commune de 24 611 € HT.

Le Conseil valide ce programme d'enfouissement à l'unanimité et retient la possibilité d'un financement sur 15 ans par un emprunt contracté par le SICTOM.

- **POINTS DIVERS**

✓ P.L.U.I.

M. le Maire informe l'assemblée du dépôt du dossier d'autorisation de défrichement auprès des autorités compétentes pour la zone de 3ha située au nord du lotissement le Tuc. Il indique également que la municipalité est à la recherche d'une zone de 6 ha non boisée dont elle financera la plantation (en remplacement des 3 ha défrichés qui accueilleront le futur lotissement « Les Bruyères »). Cette solution dont le coût devrait être inférieur à 10 000 € a été jugée préférable à celle qui consiste à payer la taxe de défrichement dont le montant aurait été de 3 700 €/ha.

✓ Cimetière

M. le Maire annonce au Conseil qu'il a signé et envoyé le devis concernant les travaux d'aménagement du cimetière (columbarium et jardin du souvenir). Cet aménagement comprendra aussi l'enherbement des allées (devis en attente). Il indique qu'il conviendra d'envisager la mise en place d'un ossuaire pour l'accueil des restes des tombes en déshérence.

✓ Rénovation de la Mairie

M. le Maire informe les élus que les travaux de rénovation de la mairie débuteront au début de l'année 2019. Il rappelle que le coût de ces travaux sera de 141 058 € TTC avec une DETR de 31 770 €.

✓ Rénovation des logements Maisonnave

M. le Maire indique aux conseillers que l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation (Isolation combles, VMC Hygro B et PAC Air-Eau avec un COP de 5) des quatre appartements situés à Maisonnave venait d'être lancé.

✓ Projet de restaurant

M. le Maire informe le Conseil qu'un ~~16~~ projet de restaurant sera présenté dans la convention du contrat de ruralité pour la période d'exercice 2019/2020 afin de pouvoir bénéficier de subventions.

✓ Recensement

Le prochain recensement de la commune débutera en janvier 2019. Mme Duvacquier sera chargée de sa coordination. Pour l'assister dans ce travail, trois agents recenseurs seront prochainement recrutés. Les habitants recevront une information dans leur boîte aux lettres leur indiquant le calendrier de cette opération ainsi que les identités des agents recenseurs. A noter que le recensement en ligne sera proposé à ceux qui le souhaitent.

✓ Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire indique au Conseil que le PCS est en cours d'élaboration. Ce document obligatoire comporte plusieurs fiches de renseignements à compléter d'ici la fin octobre.

✓ Solidarité

La municipalité étudie la possibilité d'offrir des paniers de Noël aux familles en situation de précarité (environ 10 familles). Afin de préserver leur anonymat, les paniers seront déposés dans les locaux de l'association « Les Restos du cœur ».

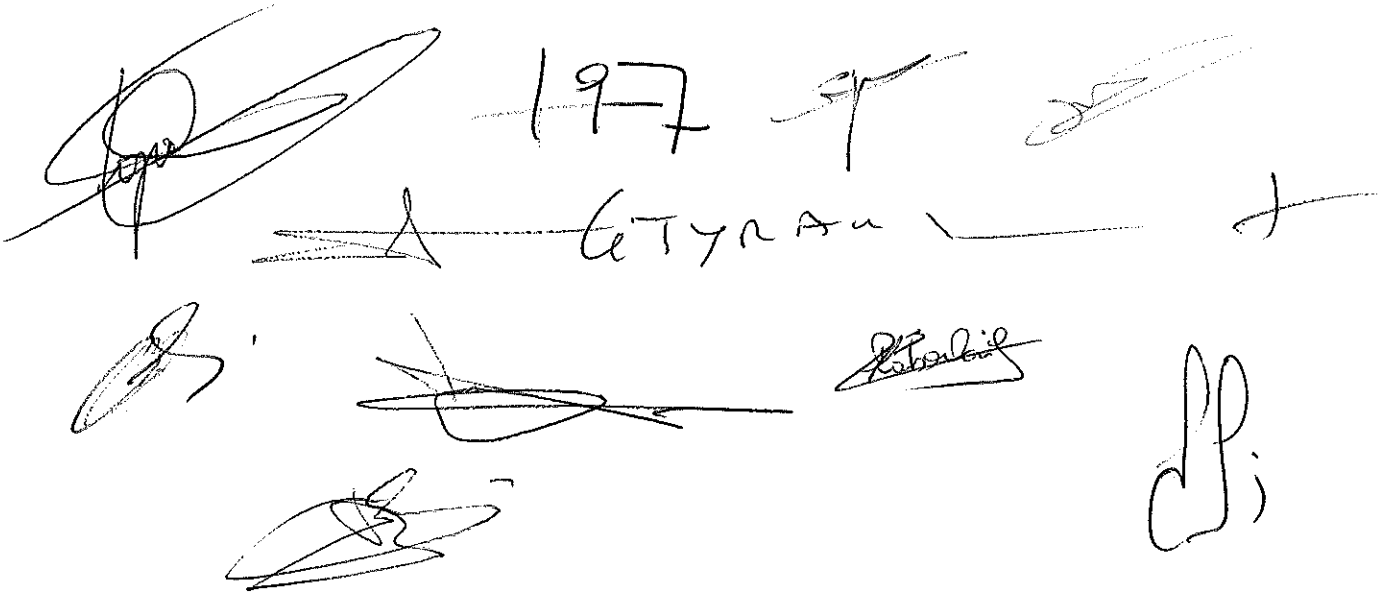
✓ Cérémonie du 11 novembre

Une chorale composée d'hommes, de femmes et d'enfants de l'école primaire participera à la célébration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Tous les participants seront ensuite conviés au centre culturel où un buffet de l'amitié leur sera offert par la municipalité.

✓ Réhabilitation des berges de la Midouze

M. le Maire souhaiterait relancer l'étude du projet de réhabilitation du chemin de halage afin de mettre en valeur ce patrimoine communal. Ce travail pourrait se faire avec tous les acteurs de la vallée de la Midouze. (SMBVM, CD40, St Pierre, Campet et Lamolère...).

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h30.

The image shows several handwritten signatures and the number 1977. The signatures are arranged in two rows. The top row features a large, stylized signature on the left, the number 1977 in the center, and another signature on the right. Below these, there is a horizontal line with the word 'CITYRAN' written across it. Underneath this line, there are four more signatures: a small one on the left, a larger one in the middle, a signature that appears to say 'Rehabilit' on the right, and a final signature on the far right.